



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 septembre 2017  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Soixante-douzième session  
Point 39 de l'ordre du jour  
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité  
Soixante-douzième année

## La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [68/11](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2344 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. J'y fais le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan dans les domaines politique, de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme depuis la publication de mon précédent rapport, le 15 juin 2017 ([A/71/932-S/2017/508](#)). J'y récapitule également les principaux changements intervenus s'agissant de la situation politique et des conditions de sécurité, ainsi que les faits de portée régionale et internationale survenus au cours de la période considérée qui intéressent l'Afghanistan. Dans l'intervalle séparant la parution de ces deux rapports, j'ai publié un rapport spécial sur l'examen stratégique de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), paru le 10 août 2017 ([A/72/312-S/2017/696](#)).

#### II. Faits pertinents

3. Le Gouvernement d'unité nationale s'est heurté à une opposition de plus en plus explicite de diverses personnalités politiques, qui ont redoublé d'efforts pour rallier des soutiens à la suite de l'annonce de la date des élections de 2018. Il a été constitué un « Conseil pour le salut de l'Afghanistan » qui réunit des personnalités de trois grands partis politiques, ce qui a créé un bloc d'opposition dont la base de soutien se trouve surtout dans le nord de l'Afghanistan, bien que cette instance compte des groupes affiliés dans d'autres régions du pays. La Commission électorale indépendante a annoncé que les élections législatives et les élections des conseils de district se tiendraient le 7 juillet 2018 et a avancé dans les préparatifs



des élections, y compris les mesures visant à améliorer la crédibilité du processus électoral, en dépit du scepticisme persistant de l'opinion publique. La situation en matière de sécurité est restée très instable, car plusieurs centres de district sont passés du contrôle du Gouvernement à celui des Taliban et vice-versa pendant la période considérée, avec des victimes à déplorer des deux côtés. Plusieurs attaques marquantes, notamment un attentat-suicide visant une mosquée chiite dans la ville de Hérat perpétré le 1<sup>er</sup> août, des massacres commis dans la province de Sar-e Pol entre le 3 et le 5 août et un autre attentat-suicide contre une mosquée chiite à Kaboul, le 25 août, ont entraîné une condamnation généralisée, tout en suscitant la crainte d'une montée des tensions entre factions rivales et en intensifiant la colère de l'opinion publique contre un Gouvernement jugé incapable d'assurer la sécurité. Les civils ont continué de souffrir de manière disproportionnée du conflit, et à être massivement tués et déplacés. On a pu relever quelques signes dénotant une amélioration des relations entre l'Afghanistan et le Pakistan et de la coopération entre les deux pays dans certains domaines. L'Afghanistan a poursuivi sa politique dynamique au niveau régional, dans le cadre d'instances tant bilatérales que multilatérales, en se rapprochant en particulier des cinq États d'Asie centrale. Il n'y a pas eu de progrès notable en ce qui concerne un processus de paix associant le Gouvernement et les Taliban.

## A. Évolution de la situation politique

4. Mon précédent rapport périodique a été publié à la mi-juin 2017, un mois marqué par une crise politique précipitée par l'attentat-suicide de grande ampleur commis le 31 mai au moyen d'un camion piégé, en plein cœur de la ville de Kaboul. Cette attaque a entraîné des manifestations contre le Gouvernement, accusé par les manifestants de faillir à son devoir de protection des citoyens. Cette perception a encore été renforcée par le fait que plusieurs manifestants ont été tués pendant les manifestations, apparemment par des agents de sécurité. Une autre attaque commise lors des obsèques d'un des manifestants décédés a failli provoquer la mort d'un certain nombre de figures clefs du parti politique Jamiat-e-Islami, notamment le Chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah, et le Ministre des affaires étrangères, Salahuddin Rabbani. Ces événements ont conduit des politiciens de premier plan affiliés à ce parti à accuser publiquement le Gouvernement de conspiration, et ont provoqué des manifestations publiques et des blocages de rues prolongés à Kaboul. M. Abdullah a refusé de démissionner, malgré les appels en ce sens lancés par certains membres éminents de Jamiat-e-Islami. Le 20 juin, le Gouvernement a entrepris d'enlever par la force les derniers barrages de rues à Kaboul, opération au cours de laquelle un manifestant a été tué et cinq manifestants ont été blessés par les forces de sécurité afghanes, ce qui a fait craindre une escalade de la violence. Cette crainte ne s'est pas concrétisée, et les festivités de l'Eïd marquant la fin du Ramadan ont ouvert une période de calme relatif. Les événements du mois ont toutefois nettement modifié le climat politique en entraînant une détérioration marquée de la relation entre le Président, Ashraf Ghani, et les principaux membres du parti Jamiat-e-Islami.

5. C'est dans ce climat politique et dans ces conditions de sécurité qu'une nouvelle dynamique politique, caractérisée par une consolidation de l'autorité du Président au sein du Gouvernement d'unité nationale, est apparue. M. Ghani et M. Abdullah sont parvenus à se mettre d'accord sur les nominations à des postes de haut niveau, qui avaient auparavant représenté une source de discorde entre les deux dirigeants. Pendant la période considérée, le Président a nommé plusieurs nouveaux ministres, dont un nouveau Ministre de l'intérieur et un nouveau chef de la Direction indépendante de la gouvernance locale, et a remplacé les neuf

commissaires de la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique. Toutefois, la procédure d'approbation des ministres par les parlementaires est restée problématique, étant donné que le Parlement a continué d'utiliser ses prérogatives contre le pouvoir exécutif, et un certain nombre de ministres ne sont actuellement en fonctions qu'à titre intérimaire.

6. Les relations entre le Président et Jamiat-e-Islami ont encore été mises à rude épreuve à la suite d'un bras de fer tendu à Mazar-e Charif survenu le 14 août entre un membre du conseil provincial, Asif Momand, et les forces loyales au Gouverneur de la province de Balkh, Atta Noor, qui est également le chef du parti Jamiat-e-Islami. L'incident a atteint son paroxysme lorsqu'a éclaté une fusillade opposant les forces du Gouverneur et des partisans armés du groupe Hezb-i Islami soutenant M. Momand. Par la suite, M. Momand a été transféré et placé sous la garde de la Direction nationale de la sécurité, et ce, jusqu'à sa libération le 17 août.

7. Les relations sont également demeurées tendues entre le Président et le parti Junbish-e Milli, dont le dirigeant, le Premier Vice-Président Abdul Rashid Dostum, demeure inculpé pour des faits de détention arbitraire et d'agression sexuelle d'un rival politique survenus en novembre 2016. Malgré des rumeurs persistantes annonçant son retour imminent et une tentative avortée en ce sens, le 17 juillet, M. Dostum est resté à Ankara où il est, selon les informations officielles, sous traitement médical depuis le 19 mai. Le 9 juillet, les procédures préalables au procès ont débuté dans l'affaire instruite contre le Premier Vice-Président et neuf co-accusés, tous absents du tribunal.

8. Le 22 juin, la Commission électorale indépendante a annoncé que les élections législatives et les élections des conseils de district se tiendraient le 7 juillet 2018. Cette annonce a galvanisé les acteurs politiques et suscité un nouvel élan en matière d'activités politiques, y compris dans les groupes qui avaient précédemment appelé de leurs vœux des mesures non constitutionnelles pour remplacer le Gouvernement d'unité nationale. Dans les semaines qui ont suivi, un certain nombre de personnalités et de groupes de l'opposition ont commencé à former des coalitions visant à contester les élections. Ces nouvelles coalitions d'opposition se sont fédérées autour du mécontentement que leur inspirent l'action du Gouvernement, la dégradation de la situation économique et des conditions de sécurité ainsi que le sentiment d'une concentration croissante des pouvoirs au profit du Palais présidentiel.

9. Le plus grand de ces groupes a annoncé sa création à Ankara le 29 juin : M. Dostum, M. Noor et le Deuxième Vice-Directeur exécutif, Mohammad Mohaqiq, ont annoncé une alliance baptisée « Coalition pour le salut de l'Afghanistan », qui réunit des figures des partis Jamiat-e-Islami, Hezb-e Wahdat Islami Mardom-e Afghanistan et Junbish-e Milli et tire ses partisans d'importantes circonscriptions où dominent les communautés tadjike, ouzbèke et hazara. L'un des faits nouveaux marquants a été la coopération entre Jamiat-e-Islami et Junbish-e Milli, compte tenu de la rivalité ancienne entre ces deux partis, qui a parfois donné lieu à des violences. Jusqu'à présent, la nouvelle alliance a mobilisé sa base de soutiens dans le nord du pays, tout en essayant d'établir des liens avec d'autres figures de l'opposition. M. Noor a animé un rassemblement de la Coalition tenu à Mazar-e Charif le 1<sup>er</sup> août, auquel ont participé environ 3 000 personnes; des figures de proue de Jamiat-e-Islami, comme M. Abdullah et M. Rabbani étaient absents. Le même jour, un autre rassemblement a eu lieu à Jalalabad pour annoncer la création du « Conseil de l'Est », composé de parlementaires issus des provinces orientales qui se sont ensuite rendus à Mazar-e Charif pour s'entretenir avec M. Noor. Un autre groupe de personnalités de l'opposition a annoncé la formation de Mehwar-e Mardom-e

Afghanistan (« Axe du peuple afghan »), qui rassemble plusieurs anciens membres du gouvernement en poste sous l'Administration Karzai.

10. D'autres groupements semblent également avoir été dynamisés par l'annonce de la date des élections. Le Conseil pour la protection et la stabilité de l'Afghanistan, dont sont membres l'ancien Ministre de l'intérieur, Umar Daudzai, et l'ancien dirigeant moujahidin Abdul Rasul Sayyaf, a fait des déclarations publiques et a commencé à chercher des alliés. De même, le dirigeant du Nouveau front national, Anwar ul-Haq Ahady, a tenu plusieurs réunions avec d'autres figures de l'opposition, notamment avec M. Dostum et des représentants du Conseil pour la protection et la stabilité de l'Afghanistan. Le groupe politique Hezb-i Islami a également pris des mesures en vue de la préparation des élections. Lors d'une conférence de presse tenue le 6 juillet, son fondateur, Gulbuddin Hekmatyar, a annoncé la fusion du parti connu sous le nom de Hezb-i Islami Afghanistan avec sa propre faction, Hezb-i Islami Gulbuddin. Il a ajouté que le nouveau parti continuerait de soutenir le système politique. Toutefois, les deux ailes du parti ont conservé des structures distinctes dans de nombreuses provinces.

11. Les manifestations de rue ont diminué en ampleur et en intensité au cours de la période considérée. Après le retrait des tentes qu'il avait installées dans les rues de Kaboul en signe de protestation, fin juin, le mouvement Uprising for Change a réorienté son action et entrepris d'instaurer une coopération avec certains secteurs de la classe politique. Le 23 juillet, le Président s'est entretenu avec les militants du Mouvement pour la lumière, à dominante hazara, et a promis d'établir une commission mixte chargée d'explorer les possibilités de développement dans les hauts plateaux du centre, où les Hazaras sont majoritaires.

12. Les préparatifs techniques et opérationnels ont commencé après l'annonce de la date des élections. Le 7 août, la Commission électorale indépendante a lancé une évaluation visant à s'assurer que les bureaux de vote étaient situés dans des bâtiments publics et localisés de façon optimale, afin d'être accessibles à toutes les communautés. Avec l'aide de l'ONU, le 14 août, la Commission a présenté un cahier des charges concernant l'utilisation de la technologie biométrique pour l'inscription sur les listes électorales à l'Autorité nationale de passation des marchés, et le 17 août, celle-ci a lancé un appel d'offres sélectif en vue de l'acquisition de cette technologie. La réinscription des électeurs afghans remplissant les conditions requises à l'aide de la technologie biométrique permettrait à la Commission de compiler, pour la première fois, des listes électorales organisées par bureau de vote.

13. Les décisions politiques majeures concernant les élections n'ont pas encore été annoncées. Selon le plan par étapes présenté le 5 juillet par la Commission électorale indépendante, il s'agissait notamment des décisions relatives aux circonscriptions électorales, à l'utilisation de la technologie pour vérifier l'identité des électeurs, à la gestion des bureaux de vote et des résultats et aux modalités de financement du scrutin. Dans le même temps, nombre de partis et d'organisations de la société civile ont exprimé leur scepticisme quant à la volonté et à la capacité du Gouvernement d'organiser des élections crédibles, invoquant tant les problèmes de sécurité que des doutes concernant l'indépendance de la Commission électorale indépendante.

14. Il n'y a pas eu d'avancée notable dans les efforts visant à ouvrir des négociations entre le Gouvernement et les Taliban. Le Haut Conseil pour la paix, dont le nouveau Président est Karim Khalili, a continué à réviser sa stratégie et ses plans de travail, dans le cadre du grand projet du Président en faveur de la paix, comme cela a été indiqué aux donateurs internationaux en avril. La MANUA, qui s'efforce de trouver une solution politique au conflit qui se poursuit, a continué son

dialogue officiel avec les Taliban. La commission exécutive mixte chargée de la mise en œuvre de l'accord de paix conclu par le Gouvernement et le Hezb-i Islami Gulbuddin a été intégrée au Haut Conseil pour la paix. Dans le cadre de l'action qu'elle mène pour appuyer la consolidation de la paix au niveau local, la MANUA a facilité la mise en œuvre de trois initiatives de paix locales concernant six provinces au cours de la période considérée, notamment un dialogue entre les anciens de deux districts de la province de Kandahar et une série de consultations avec des personnalités religieuses indépendantes dans la province de Khost.

## B. Sécurité

15. Le conflit s'est poursuivi sans relâche dans tout le pays. L'ONU a enregistré 5 532 atteintes à la sécurité entre le 15 juin et le 31 août 2017, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à la même période en 2016. Fin août 2017, l'ONU avait enregistré plus de 16 290 atteintes à la sécurité pendant les huit premiers mois de l'année. Ce nombre toujours très élevé est principalement dû aux affrontements armés, qui représentent 64 % du total des atteintes à la sécurité, et ont augmenté de 5 % depuis 2016. Le nombre record d'affrontements armés constaté en 2017 a accentué l'évolution du conflit, évidente depuis le début de cette année : on est passé d'attaques asymétriques à un schéma de conflit plus traditionnel caractérisé par des affrontements armés souvent prolongés entre les forces gouvernementales et les forces hostiles au Gouvernement. Bien que les attaques asymétriques – explosions d'engins explosifs improvisés, attentats-suicides, assassinats et enlèvements - aient diminué de 3 % par rapport à la même période en 2016, elles restaient la principale cause des pertes civiles. C'est dans l'est et dans le sud du pays que les incidents ont été le plus nombreux.

16. Un autre facteur ayant fait évoluer le conflit a été la décision stratégique prise par le Gouvernement, face aux avancées des Taliban dans les zones rurales, de concentrer ses ressources sur la défense des centres de population et sur le fait de perturber la consolidation de leur contrôle sur des zones stratégiques qu'ont entreprise les Taliban. Cette modification a entraîné une recrudescence des affrontements pour le contrôle des lignes de communication et des infrastructures essentielles. En outre, ayant consolidé leur emprise sur certaines zones rurales, les Taliban ont pu mener des attaques plus fréquentes dans le nord de l'Afghanistan.

17. Les Taliban ont conservé la capacité de menacer divers territoires à travers le pays, obligeant le Gouvernement à consacrer des ressources importantes au maintien du statu quo. Contrairement à ce qu'ils avaient fait en 2016, les Taliban n'ont pas lancé d'importantes opérations visant à s'emparer d'une capitale de province depuis l'annonce de leur offensive, baptisée Opération Mansour, en avril. Toutefois, ils ont pu s'emparer et contrôler temporairement plusieurs centres de district, notamment Taywara dans la province occidentale du Ghor, Kohistan et Ghormach dans la province septentrionale de Fariyab, et Jani Khel dans la province orientale de Paktiya. Les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont repris Taywara et Kohistan en moins d'une semaine, tandis que le contrôle de Jani Khel a changé trois fois de camp pendant la période considérée. Dans le nord-est du pays, les Taliban ont exercé d'intenses pressions sur les districts de Qaraqmol, Daolatabad, Chirin Tagab et Khwaja Sabz Posh, le long de l'autoroute reliant Maïmana à Andkhoy dans la province de Fariyab. Dans le sud du pays, ils ont intensifié leurs attaques contre les districts adjacents aux chefs-lieux de province que sont Kandahar et Lachkar Gah ainsi que contre l'autoroute reliant Kaboul à Kandahar. Le 17 juillet, les forces afghanes ont repris le district de Nawa-e Barakzay, dans la province du Helmand, qui était sous le contrôle des Taliban depuis octobre 2016.

18. Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de son plan quadriennal de réforme du secteur de la sécurité, qui vise à renforcer les capacités des forces gouvernementales, à lutter contre la corruption, à améliorer l'encadrement des forces de sécurité et à mettre en adéquation les opérations et les objectifs de politique générale et qui a été approuvé par décret présidentiel en mai 2017. Ce plan prévoit que la police des frontières afghane, qui dépend actuellement du Ministère de l'intérieur, relèvera désormais du Ministère de la défense. Le 20 août, les Forces spéciales de l'Armée nationale afghane sont passées du niveau de division à celui de corps, l'objectif étant de doubler leurs effectifs pour les porter à 30 000 hommes d'ici à la fin 2017. Néanmoins, le Gouvernement a continué de se heurter à des difficultés croissantes dues au taux élevé d'attrition dans l'Armée nationale afghane et la Police nationale afghane en raison des pertes et des désertions ainsi que des difficultés à attirer de nouvelles recrues, en particulier s'agissant des postes de début de carrière.

19. Bien que les opérations de l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan se soient essentiellement cantonnées à l'est de l'Afghanistan, le groupe a revendiqué huit attaques d'envergure menées dans diverses parties du pays au cours de la période considérée. Il a consolidé sa présence dans la province du Kounar et a réussi à rétablir sa capacité opérationnelle dans des zones de la province du Nangarhar, qui avait été précédemment libérée par les forces de sécurité afghanes. Ailleurs, des activités attribuées à l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan ont été signalées dans les provinces septentrionales de Jozjan et de Sar-e Pol, ainsi que dans les provinces occidentales du Hérat et du Ghor, ce qui laisse à penser que le groupe pourrait avoir attiré des affiliés dans des zones situées au-delà de son bastion de l'est.

20. Au cours de la période considérée, plusieurs graves atteintes à la sécurité ont été enregistrées, ce qui a entraîné une nouvelle érosion de la confiance du public dans les dispositifs de sécurité mis en place par le Gouvernement. L'attaque contre une mosquée chiite commise à Hérat le 1 août a tué plus de 90 personnes et suscité une condamnation généralisée tant dans l'opinion publique afghane que dans la communauté internationale. Les Taliban et des groupes s'étant auto-proclamés comme affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan ont lancé une attaque contre la zone de Mirza Olang dans le district de Sayad, dans la province de Sar-e Pol, ce qui les a conduits à affronter, entre le 3 et le 5 août, les milices progouvernementales locales, affrontements qui auraient entraîné des massacres de civils. Suite à ces faits, la MANUA a ouvert une enquête incluant l'envoi d'une mission d'établissement des faits dans les districts touchés, qui a indiqué qu'au moins 36 personnes avaient été tuées au cours de cette attaque, pour beaucoup des civils ou du personnel hors de combat. Comme à Hérat, la majorité des victimes identifiées étaient des chiïtes. Une autre attaque, revendiquée par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan, a visé une mosquée chiite à Kaboul le 25 août : 28 civils ont été tués.

21. Au sommet des ministres de la défense des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui s'est tenu à Bruxelles le 29 juin, les alliés et partenaires de l'OTAN ont réaffirmé leur engagement vis-à-vis de l'Afghanistan jusqu'à la fin 2020, et plusieurs alliés ont annoncé une augmentation du nombre de contingents qu'ils fournissent à la mission Soutien résolu. Le nombre de contingents déployés demeure toutefois nettement en deçà des niveaux autorisés. Le 21 août, après la conclusion d'un examen des politiques concernant l'Asie du Sud mené par les États-Unis, le Président américain, Donald Trump, a annoncé une nouvelle stratégie pour l'Afghanistan et le maintien des troupes américaines en Afghanistan, comme exigé par les conditions sur le terrain.

22. Après l'attentat-suicide commis le 31 mai près de la « Zone verte » de Kaboul où sont regroupées des ambassades, le Gouvernement a renforcé le dispositif de sécurité dans le centre de la ville. Plusieurs missions diplomatiques ont réduit leurs effectifs dans la capitale après l'attaque, ce qui a entraîné une nette diminution globale de la présence internationale. La MANUA a maintenu l'ensemble de ses effectifs. Pendant la période considérée, on a recensé cinq incidents visant des membres du personnel des Nations Unies, y compris trois cas d'intimidation, des faits criminels et un cas d'enlèvement. Le 13 août, deux membres du personnel des Nations Unies qui avaient été enlevés le 8 juin dans la province de Paktiya ont été libérés.

### C. Coopération régionale

23. Dans la relation bilatérale de l'Afghanistan avec le Pakistan, on a pu constater certains signes indiquant une meilleure coopération, les deux pays ayant pris des mesures pour améliorer leurs relations. Lors d'une visite du Ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi, les 24 et 25 juin, l'Afghanistan et le Pakistan ont décidé de créer un mécanisme de gestion des crises pour les communications d'urgence, ce qui a débouché sur l'établissement par les trois pays d'un mécanisme de dialogue trilatéral au niveau ministériel. Le 2 juillet, le Pakistan a nommé un nouvel Ambassadeur au Pakistan, pourvoyant un poste qui avait été vacant depuis plusieurs mois. À la suite de la visite d'une délégation de sénateurs des États-Unis, du 2 au 4 juillet, à Islamabad et à Kaboul, l'Afghanistan et le Pakistan sont convenus de mener des opérations de sécurité coordonnées contre les groupes terroristes le long de la frontière, tandis que les États-Unis mèneraient des activités de surveillance et de vérification. Le 15 août, la Secrétaire aux affaires étrangères du Pakistan, Tehmina Janjua, s'est rendue à Kaboul lors de l'une de ses toutes premières visites à l'étranger, et a rencontré le Président afghan pour débattre des moyens de renforcer la confiance mutuelle entre les deux pays.

24. Le Gouvernement a poursuivi son engagement sur le plan multilatéral, grâce à des mécanismes tels que le Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie ». Dans le cadre de ce dernier et lors d'une réunion d'experts sur le thème des possibilités en matière d'échanges, de commerce et d'investissement tenue à Delhi du 6 au 8 août, les participants ont réaffirmé leur volonté de renforcer la coopération économique et d'améliorer leurs échanges. Le Gouvernement afghan a mis l'accent, de façon de plus en plus marquée, sur ses relations avec les cinq États d'Asie centrale, et le Président afghan a effectué plusieurs visites dans la région. Le 3 juillet, il s'est rendu au Turkménistan, où il a signé plusieurs accords de transport bilatéraux, et le 6 juillet il s'est rendu à Douchanbé pour participer à un dialogue trilatéral entre l'Afghanistan, le Pakistan et le Tadjikistan.

25. Les négociations sur un accord global de coopération stratégique, accord bilatéral entre l'Afghanistan et la République islamique d'Iran qui vise à améliorer la coopération entre les deux pays dans les domaines de la sécurité, de l'économie, de l'accueil des réfugiés, de la culture et de l'éducation, ont repris. Les 17 et 18 juin, cinq commissions techniques ont tenu leur première réunion à Téhéran. Toutefois, l'eau est demeurée un sujet de discorde entre les deux pays. Le 3 juillet, lors de la Conférence internationale sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, le Président iranien, Hassan Rouhani, a critiqué la construction de barrages en Afghanistan. Ses remarques, qui ont été interprétées comme une volonté de restreindre le droit de l'Afghanistan de gérer ses propres ressources hydrauliques, ont suscité le mécontentement de l'opinion publique afghane, et des manifestations se sont déroulées dans les rues de Hérat, de Kaboul, de Kandahar et de Jalalabad. Le 24 juillet, le Conseiller national pour les questions de sécurité,

Hanif Atmar, s'est rendu à Téhéran pour des consultations sur la lutte contre le terrorisme avec son homologue iranien. Le 5 août, le Président Ghani a assisté à la cérémonie d'investiture du Président Rouhani à Téhéran.

### III. Droits de l'homme

26. Le 17 juillet, la MANUA a publié son rapport semestriel sur la protection des civils en période de conflit armé. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin, elle a recensé 5 243 victimes civiles (1 662 morts et 3 581 blessés), soit des chiffres comparables à ceux enregistrés à la même période en 2016. En outre, les violences liées au conflit ont détruit les maisons, les moyens de subsistance et les biens des populations, entraîné le déplacement de milliers de familles et limité l'accès à l'éducation, à la santé et à d'autres services. La MANUA a attribué 67 % de toutes les pertes civiles à des éléments hostiles au Gouvernement (43 % aux Taliban, 19 % à des éléments hostiles au Gouvernement non identifiés et 5 % à l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan), 18 % aux forces progouvernementales (15 % aux Forces nationales de sécurité afghanes, 2 % aux forces militaires internationales et 1 % aux groupes armés progouvernementaux), 10 % à des tirs croisés dont l'origine ne pouvait être affirmée survenus durant des affrontements au sol entre des éléments hostiles au Gouvernement et les forces progouvernementales, 4 % à des restes explosifs de guerre d'origine incertaine et 1 % à des bombardements transfrontières.

27. L'utilisation aveugle et illégale de tactiques combinées faisant appel à des engins explosifs improvisés par des éléments hostiles au Gouvernement dans des zones peuplées de civils, en particulier les attentats-suicides à la bombe et le recours à des engins explosifs improvisés à plateau de pression, a fait 2 079 victimes civiles (596 morts et 1 483 blessés), soit 40 % de l'ensemble des pertes civiles. Les affrontements au sol entre les forces progouvernementales et les éléments hostiles au Gouvernement ont constitué la deuxième cause ayant fait des victimes civiles (434 morts et 1 375 blessés). On a constaté une augmentation de 23 % du nombre de femmes parmi les victimes par rapport à la même période en 2016. La Mission a recensé 1 557 enfants parmi les victimes (436 morts et 1 141 blessés): les enfants ont donc représenté 30 % du nombre total de victimes civiles.

28. Au cours des six premiers mois de 2017, la MANUA a recensé 32 atteintes à la sécurité liées au conflit visant des services de santé ou des travailleurs sanitaires ou entravant l'accès à ces derniers; dans le cadre de ces incidents, on a recensé 27 morts, 31 blessés et 18 personnes enlevées parmi les civils. C'est l'attaque complexe qui a visé l'hôpital Sardar Mohammad Daud Khan Hospital à Kaboul le 8 mars qui est responsable de la plupart des victimes. La MANUA a constaté une augmentation des attaques et des atteintes à la sécurité touchant des équipements et du personnel éducatifs : il y en a eu 24 au cours de la période considérée, qui ont pu être confirmées, contre 14 au cours du premier trimestre de 2017. Six de ces atteintes à la sécurité visaient directement des écoles de filles. Pendant le deuxième trimestre de 2017, la MANUA a recensé sept cas de refus d'accès humanitaire, tous le fait de groupes d'opposition armés : les Taliban dans six cas et l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan dans le dernier cas.

29. La MANUA a pu confirmer le recrutement et l'utilisation de 21 garçons, dont 15 par des éléments hostiles au Gouvernement (11 par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan, 3 par les Taliban, 6 par les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes et 1 par un groupe armé non identifié). La Mission a reçu des informations faisant état du recrutement par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan de 50 garçons, auxquels l'organisation dispenserait

actuellement une formation religieuse et militaire dans la province du Ghor, mais elle n'a pour l'heure pu confirmer la véracité de ces informations que pour 10 de ces enfants. La MANUA a poursuivi son travail de sensibilisation et de formation des Forces nationales de sécurité afghanes à la protection des enfants en temps de conflit armé. Le 27 août, la MANUA et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont proposé conjointement une journée de formation aux droits de l'enfant à 17 chefs de police de district de la ville de Kaboul.

30. Les femmes victimes ont continué à n'obtenir que très rarement justice et réparation, dans un contexte marqué par la persistance des actes de violence à l'égard des femmes. La mise en œuvre du Plan d'action national afghan pour les femmes et la paix et la sécurité a continué à progresser lentement malgré les efforts déployés, qui ont été axés sur la réforme du droit et la sensibilisation aux problèmes de la violence et du harcèlement à l'égard des femmes, et malgré les moyens supplémentaires mis à la disposition du Bureau du Procureur pour traiter les cas de violence à l'égard des femmes. Sur les 83,0 millions de dollars nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action (montant révisé), 31,2 millions sont disponibles alors que le montant restant doit encore être obtenu des donateurs. Chacune des 34 provinces du pays dispose désormais d'un groupe spécialisé dans les poursuites visant à éliminer les violences envers les femmes, et 27 de ces groupes comptent au moins une femme procureur. Le Ministère de l'intérieur a continué de s'efforcer de renforcer la présence des femmes dans le secteur de la sécurité, et en particulier de favoriser leur avancement et leur recrutement à des postes de direction. S'agissant de la participation des femmes aux processus de paix et de réconciliation, six femmes ont intégré le Haut Conseil pour la paix, ce qui porte à 13 le nombre total de femmes, sur 52 membres au total.

31. Le 16 août, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a lancé une enquête nationale sur la protection des droits des victimes des conflits armés et du terrorisme. La MANUA fournira dans ce contexte un appui technique pour ce qui est du cadre normatif et de la collecte de données sur les victimes civiles. Le 22 août, le Ministre de la Justice a présidé un groupe de travail interministériel chargé d'examiner les recommandations formulées par le Comité contre la torture dans ses observations finales sur le deuxième rapport périodique de l'Afghanistan et d'établir un rapport de suivi et un plan d'action devant être soumis au Comité en mai 2018. Les acteurs de la société civile ont continué de subir des actes d'intimidation et des menaces de la part des éléments hostiles au Gouvernement et ont aussi fait l'expérience d'un manque de coopération de la part des autorités locales en ce qui concerne ces menaces. La MANUA a enregistré un cas d'intimidation d'un défenseur des droits de l'homme dans la province de Badghis et un autre contre un acteur de la société civile dans la province de Hérat. La MANUA a également enregistré un cas de menaces à l'encontre d'un journaliste local proférées par des éléments hostiles au Gouvernement dans la province de Farah. En juillet, les acteurs de la société civile se sont dits préoccupés par le nouveau projet de loi sur les rassemblements, les grèves et les manifestations, qui fixe des conditions relatives à la durée et à l'organisation de manifestations dans certaines zones, et recense également les pouvoirs dont peuvent se prévaloir les forces de sécurité face aux manifestants.

#### **IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et coordination de l'aide au développement**

32. Le 9 juillet, le Gouvernement d'unité nationale a organisé à Kaboul lavingtième réunion du Conseil commun de coordination et de suivi. Coprésidée par

mon Représentant spécial et le Ministre afghan des finances, Eklil Hakimi, cette réunion était axée sur les engagements à prendre en matière de réformes et de développement en amont d'une réunion de hauts fonctionnaires prévue courant 2017. Sur le plan de la gouvernance démocratique, transparente et responsable, les orateurs de niveau ministériel ont évoqué les préparatifs des élections, les réformes de la fonction publique, la gouvernance infranationale, les réformes judiciaires, la sécurité, la participation de la société civile et la lutte contre la corruption. Lors d'une séance consacrée à la prestation de services, les intervenants se sont penchés sur l'importance des réformes institutionnelles et les engagements du Gouvernement à fournir des services de base aux rapatriés et aux déplacés. S'agissant de la croissance du secteur privé et les infrastructures, des spécialistes de la question ont proposé des mesures de nature à améliorer le climat économique et le Gouvernement s'est engagé à accorder la priorité aux besoins du secteur privé dans les mois à venir.

33. Soucieux de respecter le principe d'inclusivité, le Gouvernement a pris des mesures pour associer la société civile aux activités de développement et de réforme. Dans le cadre du Partenariat pour le gouvernement ouvert, des représentants de la société civile ont entamé l'élaboration d'un plan d'action national propre à promouvoir la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et la transparence. La MANUA a facilité la participation de la société civile à la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi, lors de laquelle les participants ont souligné qu'il fallait renforcer le rôle joué par la société civile dans le suivi des engagements mutuels pris par le Gouvernement et la communauté internationale. Lancée le 13 août, la stratégie nationale d'accès à l'information prévoit également que la société civile et les médias jouent un rôle dans la sensibilisation des citoyens à leur droit à l'information, ainsi que dans le suivi de l'application de la loi sur l'accès à l'information.

34. La croissance économique est restée faible en raison des problèmes de sécurité et de gouvernance auxquels se heurte le pays. Lors d'une réunion d'information tenue le 11 juillet, le Fonds monétaire international a fait savoir qu'il avait revu légèrement à la baisse ses prévisions de croissance pour 2017 et 2018, ramenées à 2,5 et 3 % respectivement. Il estime toutefois que ces révisions ne devraient pas empêcher le Gouvernement d'atteindre d'autres cibles quantitatives pour lesquelles les progrès vont bon train. Malgré une croissance toujours anémique, les recettes intérieures auraient dépassé les objectifs alors même que les versements de certaines subventions de fonctionnement provenant de donateurs se sont faits plus rares. Les principales priorités du programme que le Gouvernement mène avec le Fonds exigeront l'intervention du Parlement dans les mois à venir.

35. Le Gouvernement a continué d'accorder la priorité à l'action qu'il mène contre la corruption, en particulier au niveau décisionnel. Entre le 22 juin et le 16 août, le Conseil national supérieur de l'état de droit et de la lutte contre la corruption s'est réuni à quatre reprises après avoir été inactif pendant la première moitié de 2017. Sous la direction du Président afghan, il a adopté des plans de réforme institutionnelle de la Cour suprême, du Bureau du Procureur général, du Ministère de la justice et de l'Association indépendante du barreau afghan. Fin août, le Gouvernement a fait circuler le projet de stratégie sur la lutte contre la corruption qu'il s'était engagé à élaborer lors de la Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan tenue en octobre 2016, et dont l'adoption était prévue pour juin 2017. Du 6 au 8 août, lors d'une conférence conjointe de trois jours sur la lutte contre la corruption dans les secteurs de la défense et de la sécurité en Afghanistan, le Procureur général a signé un mémorandum d'accord avec le Ministère de la défense, la Direction nationale de la sécurité et le Ministère de l'intérieur dans le but de mettre au point

des dispositifs communs de lutte contre la corruption au sein des institutions chargées de la sécurité.

36. Le Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption a achevé 21 procès en première instance et en appel contre 86 accusés. Il a notamment jugé un général pour fraude au carburant et vol de matériel et l'a condamné à 20 ans d'emprisonnement. La sécurité des membres du personnel du Centre demeure une source de préoccupation, d'autant plus que le décret présidentiel du 6 juin, qui a fait obligation aux Ministères de l'intérieur et du développement urbain, au Bureau du Procureur général et à la Direction nationale de la sécurité de contribuer à leur protection, n'a toujours pas été appliqué.

37. Sur le plan de la responsabilité des administrations locales, le Gouvernement a mis en place, le 30 juillet, le Règlement relatif aux fonctions de contrôle des conseils provinciaux, qui prévoit que ces conseils contribuent davantage au contrôle des départements opérationnels et d'autres entités gouvernementales. Par ailleurs, le Président a décidé d'améliorer la coordination avec les conseils provinciaux en organisant régulièrement des réunions régionales et en invitant un de leurs représentants à assister aux réunions du Gouvernement.

## V. Aide humanitaire

38. Les civils ont encore été les premières victimes du conflit. Entre le mi-juin et le 15 août, plus de 32 300 personnes ont été contraintes de fuir leurs foyers pour échapper aux affrontements, portant à plus de 202 000 le nombre total de personnes déplacées en 2017. Trente des 34 provinces du pays ont subi les conséquences de ces déplacements, les plus touchées étant celles de Baghlan et de Konduz dans le nord, de Nangarhar dans l'est et d'Orozgan dans le sud. Bien que le nombre de personnes déplacées soit globalement en baisse par rapport à la même période en 2016, nombre de communautés déplacées se trouvent dans une situation de plus en plus précaire en raison de la détérioration des conditions de sécurité et n'ont aucun espoir de retourner rapidement dans leur région d'origine. Au 31 août, le montant total du financement de l'action humanitaire en Afghanistan s'élevait à 235 millions de dollars, dont 181 millions étaient consacrés à des activités prévues dans le Plan d'aide humanitaire.

39. Le programme de rapatriement librement consenti du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a permis d'offrir une aide à plus de 14 000 réfugiés afghans immatriculés qui sont retournés en Afghanistan pendant la période considérée. Plus de 98 % d'entre eux rentraient du Pakistan. Tous ont reçu en moyenne 200 dollars destinés à couvrir leurs frais de transport et leurs besoins humanitaires immédiats.

40. Le retour d'Afghans sans papiers en provenance du Pakistan s'est poursuivi. Entre le 15 juin et le 31 août, on a recensé 15 567 arrivées (14 653 personnes revenues au pays de leur propre initiative et 914 personnes expulsées), soit 19 % du total des arrivées en provenance du Pakistan en 2017. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, on a comptabilisé 83 505 rapatriés sans papiers en provenance du Pakistan, contre 131 033 sur la même période en 2016. Pendant la période considérée, 86 906 arrivées en provenance de la République islamique d'Iran ont été enregistrées (29 044 personnes revenues au pays de leur propre initiative et 57 862 personnes expulsées). Sur la même période, l'Organisation internationale pour les migrations a porté assistance à 18 818 rapatriés en provenance du Pakistan (93 % du nombre total) et à 4 295 rapatriés en provenance de la République islamique d'Iran (5 % du nombre total). Entre le 15 juin et le 31 août, elle est également venue en aide à 479 rapatriés en provenance d'Europe, contre 995 sur la même période en 2016. Par

ailleurs, de mi-juin à août, le Programme alimentaire mondial a apporté son aide à 117 940 personnes déplacées en raison des conflits qui sévissent dans diverses parties du pays, notamment à des rapatriés. Quant au Gouvernement et à l'Organisation des Nations Unies, ils s'efforcent ensemble d'identifier dans le pays d'autres personnes déplacées qui ont besoin d'aide.

41. Entre le 15 juin et le 15 août 2017, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires sont venus en aide à 67 527 personnes déplacées. De janvier à fin juin, une aide humanitaire a été apportée à 2,2 millions de personnes à travers le pays, tous secteurs confondus, sur un total prévu de 5,7 millions. Toutefois, l'accès humanitaire était toujours restreint, si bien que les organismes des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires ont enregistré 40 entraves à leur action pendant la période considérée, et 214 depuis janvier. Trois travailleurs humanitaires de l'organisation non gouvernementale Catholic Relief Service ont été tués et deux autres ont été blessés lors d'une attaque contre leur véhicule perpétrée le 14 août dans la province de Ghor. Depuis le début de 2017, 12 travailleurs humanitaires ont été tués et autant ont été blessés. Les travailleurs sanitaires et les établissements de santé restent des cibles privilégiées, puisque 26 incidents ont été répertoriés au cours de la période considérée, portant à 88 le nombre total d'incidents enregistrés à ce jour pour l'année 2017. De juin à août, des dizaines d'établissements de santé des provinces de Laghman, au nord de Kaboul, et de Farah et Badghis, dans l'ouest du pays, ont été contraints de fermer temporairement leurs portes sous la menace de groupes armés dont l'intention était de forcer les organisations non gouvernementales qui gèrent ces établissements à fournir de meilleurs soins à leurs combattants. Au total, en 2017, environ 500 000 personnes auraient été privées d'accès aux soins de santé à un moment ou à un autre à cause de ces méthodes. Les partenaires de l'action humanitaire ont continué de mettre au point différents moyens d'apporter de l'aide aux communautés qui en avaient besoin, quelle que soit la partie au conflit qui contrôlait le territoire, et ont intensifié leurs activités de sensibilisation aux principes humanitaires, notamment de neutralité et d'indépendance opérationnelle.

42. Le programme d'éradication de la poliomyélite a enregistré des progrès substantiels, surtout dans la province de Konduz, dans le nord du pays, où la propagation du virus a pu être contenue après une importation remontant à février 2017. Toutefois, dans le sud du pays, une transmission locale du virus, imputable à la fréquence des mouvements transfrontières, a donné lieu à cinq contaminations dans les provinces du Helmand, de Kandahar et du Zabol. Les vaccinateurs se heurtent toujours à des difficultés d'accès aux régions méridionales du pays. En juillet, les campagnes organisées à l'occasion de la journée de la vaccination à l'échelle sous-nationale ont été interdites dans quatre districts de la région de Kandahar, si bien que 64 000 enfants n'ont pas pu être vaccinés, de même que 60 000 autres dans l'est, le sud-est et le nord-est du pays.

43. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a poursuivi le transfert des responsabilités liées à la gestion du Programme de lutte antimines pour l'Afghanistan à la Direction de la coordination de la lutte antimines et à l'Autorité nationale de gestion des catastrophes. Il continuera de renforcer les capacités des deux institutions. Avec ses partenaires, il a également continué de mener des activités de sensibilisation aux risques dans les centres de versement de subsides et de transit afin que les rapatriés soient informés des dangers que représentent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés à plateau de pression abandonnés. Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 juillet, 40 444 rapatriés ont bénéficié de ces activités. En outre, les partenaires de la lutte antimines, dont les travaux sont coordonnés par le Service de la lutte antimines et la Direction de la coordination de la lutte antimines, ont déclaré exemptes de mines les zones de

résidence de 20 communautés, ce qui a permis à environ 20 000 personnes de s'y déplacer librement, sur une superficie de 15,34 kilomètres carrés. Cependant, on estime qu'il reste encore à déminer 3 378 champs de mines, 301 champs de bataille et 42 pas de tir qui mettent en danger 1 464 communautés. Entre janvier et juin 2017, ces divers dispositifs ont fait en moyenne 182 victimes par mois, contre 164 en 2016 sur la même période. La vaste majorité des accidents (97 %) sont dus à des restes explosifs de guerre et à des engins explosifs improvisés à plateau de pression plutôt qu'à des mines terrestres. Dans le cadre du Programme d'assistance aux civils afghans, le Service de la lutte antimines est venu en aide aux victimes des attaques de grande envergure à l'engin explosif improvisé survenues pendant la période considérée, notamment celles de l'attentat-suicide à la voiture piégée commis à Kaboul le 31 mai, à la suite duquel environ 550 familles ont bénéficié d'une aide immédiate.

## VI. Lutte contre les stupéfiants

44. Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 26 août, les forces de l'ordre afghanes ont mené au total 629 opérations de lutte contre les stupéfiants, lesquelles ont abouti à la saisie de 569 kilogrammes d'héroïne, 9 644 kilogrammes de morphine, 4 841 kilogrammes d'opium, 25,4 kilogrammes de méthamphétamine, 2 867 kilogrammes de haschisch, 7 868 kilogrammes de précurseurs solides, 20 338 litres de précurseurs liquides et 722 tablettes de comprimés « K » (drogues de synthèse). En outre, trois laboratoires de fabrication d'héroïne ont été démantelés et 103 véhicules, 34 armes et 177 téléphones portables ont été saisis. Un total de 708 suspects ont été arrêtés et un agent des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes a été blessé.

45. La coopération régionale en matière de lutte contre les stupéfiants s'est poursuivie au cours de la période considérée, comme en témoigne la tenue à Almaty (Kazakhstan), le 30 août, d'une réunion du Groupe de travail régional chargé du renseignement sur les précurseurs. Cette réunion a été l'occasion d'examiner quatre dossiers et de lancer des enquêtes de traçage à l'échelon régional. Avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Ministère de la santé publique a continué d'œuvrer à l'adoption par l'Afghanistan des normes internationales de traitement des troubles liés à l'usage de drogues élaborées par l'Office et l'Organisation mondiale de la Santé. À cette fin, il a d'ailleurs mis en place un mécanisme pilote d'assurance de la qualité propre à améliorer le traitement de ces troubles.

## VII. Appui à la Mission

46. Au 31 juillet 2017, la Mission affichait un taux de vacance de postes de 11 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 14 %) et de 4 % pour le personnel recruté sur le plan national (moyenne des taux approuvés : 7,5 %). Des mesures spéciales ont été prises pour que la Mission recrute davantage de femmes sur le plan national et les conserve à son service, mais leur taux de représentation reste très faible malgré une augmentation globale de 3 % enregistrée par rapport à la période considérée dans le précédent rapport. Au 31 juillet 2017, les taux de représentation des femmes par catégorie de personnel étaient les suivants : 30 % (personnel recruté sur le plan international); 36 % (Volontaires des Nations Unies); 8 % (administrateurs recrutés sur le plan national); 7 % (agents locaux). Entre le 15 juin et le 15 août, la MANUA a mené 155 missions terrestres et 13 missions aériennes, ainsi que 417 missions de sensibilisation inversées, dans le

cadre desquelles des représentants de districts se sont rendus dans les bureaux locaux de la Mission.

47. La Mission a commencé à planifier la reconfiguration de sa structure et de son personnel de sorte que son budget pour 2018 soit conforme aux recommandations formulées dans mon rapport spécial sur l'examen stratégique de la MANUA. Elle a continué d'étudier les solutions possibles pour partager ses locaux avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et améliorer les procédures de recouvrement des coûts. Elle a également poursuivi ses activités de rationalisation des services d'appui, notamment des soins médicaux et des services de transport terrestre, ainsi que de l'utilisation des moyens aériens.

## VIII. Observations

48. Je demeure vivement préoccupé par les conditions de sécurité en Afghanistan. Les attaques perpétrées dans les provinces du Hérat, de Sar-e Pol et du Helmand, situées respectivement dans l'ouest, le nord et le sud du pays, ainsi qu'à Kaboul, la capitale, étaient autant de rappels douloureux du lourd tribut payé par les civils afghans. Aujourd'hui encore, le conflit provoque chaque mois le déplacement de milliers d'Afghans contraints d'abandonner leurs moyens de subsistance et de quitter leurs communautés pour échapper à la violence. Si le peuple afghan continue de faire preuve d'un immense courage et d'une formidable résilience dans l'adversité, leur détresse vient nous rappeler, une fois de plus, que tous les efforts déployés dans le pays doivent converger vers l'objectif primordial qu'est l'instauration d'une paix durable.

49. À cet égard, je suis également préoccupé par le manque de progrès notable sur la voie d'un processus de paix, qui reste l'impératif premier de l'Afghanistan. Comme je l'ai déjà affirmé par le passé, il n'y a pas de solution militaire au conflit. La paix ne peut émerger que de négociations directes entre le Gouvernement et les Taliban, organisées dans le cadre d'un processus de paix inclusif et dirigé et contrôlé par les Afghans. Je demande à toutes les parties d'instaurer un climat propice à un tel dialogue. Sachant que le rôle joué par les pays de la région est essentiel pour faire avancer le processus de paix, la participation continue du Gouvernement au Processus de Kaboul pour la coopération en faveur de la paix et de la sécurité et la disposition des partenaires de l'Afghanistan à pérenniser l'initiative méritent d'être soutenues. Après avoir mené l'examen stratégique de la MANUA requis en 2017, l'Organisation des Nations Unies affiche pour sa part une détermination renouvelée à soutenir le peuple afghan dans sa quête de paix, dans le plein respect de la souveraineté de l'Afghanistan. Ce n'est qu'au prix de l'engagement résolu de toutes les parties qu'il sera possible de mettre un terme à ce conflit long et coûteux.

50. Dans une atmosphère où règne l'insécurité, la multiplication des attaques sectaires est particulièrement préoccupante. Les attentats terroristes perpétrés contre les mosquées chiites d'Hérat, le 1<sup>er</sup> août, et de Kaboul, le 25 août, qui ont causé la mort de douzaines de civils venus prier, ont été des actes de violence inadmissibles visant une minorité religieuse. De telles attaques, outre qu'elles entraînent d'immenses souffrances humaines, risquent d'exacerber les tensions entre communautés religieuses. Au lendemain de tels événements, les témoignages de solidarité émanant de chefs religieux afghans de toutes confessions sont réconfortants et constituent un exemple que d'autres pourront suivre. Plus que jamais, les Afghans ont besoin de manifestations de solidarité nationale face à des menaces communes et des tentatives cyniques de les diviser.

51. En annonçant la tenue d'élections législatives et d'élections des conseils de district en juillet 2018, la Commission électorale indépendante a fixé un objectif propre à consolider le socle démocratique de l'Afghanistan. Certes, le calendrier est ambitieux, mais moyennant une attention soutenue et des efforts de concertation, les délais peuvent être tenus, d'autant plus que la Commission comme le Gouvernement se sont montrés déterminés à améliorer la crédibilité des opérations électorales en mettant en œuvre plusieurs réformes fondamentales. Si elles étaient mises en place, les cartes d'électeurs biométriques et les listes électorales par bureau de vote constitueraient des améliorations majeures du système électoral du pays. Dans un climat politique toujours plus instable, la tenue d'élections crédibles en 2018 serait un vecteur d'expression pacifique de l'opposition politique. J'encourage les institutions électorales à élargir la portée de leurs activités à toutes les parties prenantes afin de mobiliser le soutien du grand public en faveur des élections et des réformes du système électoral.

52. À mesure que la tenue des élections se concrétise, les groupes d'opposition intensifient leurs activités politiques et, dans de nombreux cas, critiquent de plus en plus ouvertement le Gouvernement. L'émergence de nouvelles alliances politiques et la persistance de mouvements de protestation de la jeunesse sont des indicateurs de la vitalité croissante d'une culture démocratique afghane encore naissante. Toutefois, la rhétorique incendiaire de certaines personnalités politiques exacerbe les tensions sociales et risque de remettre en cause le fragile consensus politique incarné par la Constitution. Si rien n'est fait, le système politique pourrait s'en trouver déstabilisé. C'est pourquoi je souligne qu'il importe que toutes les parties prenantes adoptent un comportement responsable, de sorte que les voix dissidentes continuent de s'exprimer pacifiquement et dans le cadre des procédures constitutionnelles et démocratiques du pays.

53. En dépit d'immenses obstacles, le Gouvernement a progressé dans la mise en œuvre de son programme de réforme, en particulier dans le domaine de la lutte contre la corruption. Ces avancées ont notamment été rendues possibles par les travaux du Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption, qui, depuis sa création fin 2016, est devenu l'un des piliers des efforts entrepris pour combattre l'impunité. Les récentes condamnations de hauts responsables sont la preuve que le Centre traite de plus en plus de dossiers complexes. Je félicite le Gouvernement de continuer à accorder la priorité aux activités de lutte contre la corruption, volet essentiel de l'action qu'il mène pour renforcer la crédibilité des institutions publiques aux yeux de la population. Il continue également de collaborer de façon régulière et constructive avec les partenaires de développement, comme en témoignait encore récemment la tenue, en juillet, de la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi. Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies redoublera ses efforts de coordination des donateurs, tant pour renforcer la cohérence de ses activités de développement que pour veiller à ce qu'elles coïncident avec les priorités du Gouvernement et améliorer leur exécution.

54. Toujours plus de civils sont tués ou blessés dans des attaques aveugles et disproportionnées commises par des opposants au Gouvernement. Néanmoins, je constate également avec préoccupation l'augmentation notable du nombre de victimes tuées dans des frappes aériennes menées par les forces progouvernementales. Je rappelle à toutes les parties au conflit la responsabilité qui leur incombe de protéger les civils lors des opérations militaires et souligne que les responsables de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire doivent rendre compte de leurs actes. À cet égard, j'encourage le Gouvernement à approuver officiellement la politique nationale de prévention et d'atténuation des pertes civiles. Je me félicite que le Gouvernement afghan ait ratifié la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes

classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et tous les protocoles y relatifs, y compris le Protocole V, relatif aux restes explosifs de guerre.

55. Alors que le Gouvernement étudie les moyens d'appliquer les recommandations formulées par le Comité contre la torture dans ses observations finales sur le deuxième examen périodique de l'Afghanistan, je l'encourage à honorer les engagements qu'il a pris publiquement de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de retirer ses réserves au sujet de la Convention, et j'engage toutes les institutions nationales à adopter des mesures d'application efficaces et conformes à la Constitution de l'Afghanistan et aux obligations juridiques du pays contractées au niveau international.

56. Malgré les obstacles importants auxquels elles se heurtent, les femmes afghanes continuent de faire preuve d'une détermination inébranlable à obtenir leur pleine participation à la vie publique, sur un pied d'égalité avec les hommes. Dans cette quête, le Gouvernement s'est révélé un partenaire sincère et résolu. La représentation accrue des femmes au Haut Conseil pour la paix et l'action concertée que mènent le Gouvernement et ses partenaires pour combattre la violence à l'égard des femmes et des filles sont des avancées positives. Je demande instamment au Gouvernement de prendre des mesures concrètes pour donner plus de moyens au ministère public et aux groupes spécialisés dans les poursuites visant à éliminer les violences envers les femmes déployés dans les provinces, et pour améliorer l'application du Plan d'action national afghan pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment en y allouant des ressources suffisantes, de sorte que la justice soit rendue efficacement, que les victimes obtiennent réparation et que les femmes puissent participer aux processus de paix et de réconciliation.

57. Les conséquences de l'attentat-suicide commis à Kaboul le 31 mai continuent de peser tant sur les Afghans que sur leurs partenaires internationaux. Après l'attaque, perpétrée dans le centre-ville à proximité de l'enclave diplomatique, de nombreuses missions diplomatiques ont réduit leur présence, notamment le nombre de membres de leur personnel en charge du développement. Dans ces conditions, le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies sur le terrain est plus crucial que jamais. Je remercie le Gouvernement des efforts qu'il entreprend pour améliorer la sécurité du corps diplomatique de sorte que la MANUA et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies puissent continuer de travailler à plein rendement.

58. Donnant suite aux recommandations issues de mon rapport spécial sur l'examen stratégique de la MANUA, la Mission s'emploie à reconfigurer son dispositif. En ce qui concerne les réserves émises par le Gouvernement, je tiens à l'assurer personnellement que les principes fondamentaux de souveraineté de l'Afghanistan et de direction et de prise en charge des activités par l'Afghanistan, qui régissent l'action de la Mission, sont immuables. Je tiens également à remercier la Mission et son personnel de l'appui apporté dans le cadre de l'examen et à exprimer ma reconnaissance au Gouvernement pour l'esprit de coopération dont il a fait preuve à cette occasion.

59. Je remercie l'ensemble du personnel des Nations Unies présent en Afghanistan et mon Représentant spécial, Tadamichi Yamamoto, pour le dévouement sans faille dont ils continuent de faire preuve, dans des conditions très difficiles, afin de tenir les engagements que nous avons pris pour venir en aide au peuple afghan.